

Enfants abandonnés.

Boulevard de l'Hospice Général.

Premier volume.

Extraits des Registres des actes de la Préfecture.

Du 10 Décembre 1806.

Le Général de Division, Préfet du Nord, membre de la
Légion d'Honneur.

Informé qu'on trouve assez fréquemment dans les rues des principales
Villes du Département, des enfans nouveaux, sans abandonnés par leurs mères
à la charité publique, et qui n'ayant pu être recueillis ailleurs, périssent dans
l'endroit même où ils ont été déposés.

arrêté.

1^o Il sera établi d'ici au 1^{er} Janvier 1807, dans les Hospices de Lille, Douay,
Dunkerque, Cambrai, et Valenciennes, à la diligence des Commissions
administratives des secours publics, des tours destinés à recevoir les enfans
abandonnés, savoir deux à Lille et un dans chacune des autres Villes.

2^o Ceux de Lille seront placés à l'Hospice général et à l'Hospice St-Jacques.

3^o Il y aura, autant qu'il sera possible, pour le service de chaque tour,
trois pièces contiguës et communiquant l'une dans l'autre 1^o celle dans
laquelle le tour sera établi et où sera déposés les registres aux inscriptions des
enfans recueillis. 2^o Celle où logera la surveillante. 3^o celle où seront
provisoirement déposés les enfans abandonnés.

4^o Les tours seront tellement disposés qu'ils offriront, au dehors, une
partie ouverte, laquelle, au moyen d'une dernière courvation sur ses pivots, se
présentera à l'inspection du batteur avant l'enfant abandonné.

5^o Prix de chaque tour, sera fixé en dehors, le long d'une Sommette placée
au devant de l'Hospice, et par laquelle la surveillante sera, jour et nuit, arrêtée
sur le dépôt que le tour pourra recevoir.

6^o Chaque tour sera tenu par deux femmes, dont l'une, sous le nom de
surveillante, sera chargée de recueillir les enfans aussitôt qu'ils seront déposés,
de les inscrire aux inscriptions de, et l'autre sous la dénomination de
nourrice, restera constamment dans la troisième pièce dont il est parlé à l'art. 3
et y soignera les enfans recueillis.

7^o La surveillante et la Nourrice seront nommées par le Conseil
d'administration des secours, à la pluralité des voix, dans une séance publique par
le Maire et sur représentation double faite par le Magistrat.

Elles doivent être, l'une et l'autre, d'une conduite honnête et à l'abri de tout
reproche, saines et robustes. On s'attachera, pour le choix de la Nourrice,

à trouver une femme saine et avisée à soigner les enfans. La surveillance devra savoir bien lire & bien écrire, être active et intelligente.

8. La surveillance ou la nourrice seront logés, nourris, chauffés, éclairés & blanchis à l'hospice; elles mangeront ensemble dans la pièce N. 2. côté de l'art. 3, une infirmière leur apportera leur nourriture elles auront obligé qu'elles leur assuraient de leur propre activité.

La surveillance jouira d'un traitement annuel de 200 francs; la nourrice aura 100 francs par an. L'une et l'autre aura de plus, une rétribution qui sera déterminée par le Conseil des Sœurs, pour chaque enfant vivant qu'elle remettra à la Commission administrative, comme il sera dit ci-après.

La surveillance couchera dans la seconde pièce; la nourrice dans la troisième auprès des enfans déposés.

9. La surveillance, dans laquelle aura recueilli un enfant, l'infirmière, de suite, sur son registre, lequel sera coté et paraphé par le Maire, Résident du Conseil des Sœurs. Chaque article du registre aura un numéro d'ordre, et indiquera le jour, l'heure prise du dépôt, le sexe de l'enfant, son âge apparent, ses dîmens et ses signes, ses renseignements, l'usage, le habillement de l'enfant trouvé.

Le registre aura de plus, une colonne destinée à inscrire les prénoms de l'enfant; si les renseignements trouvés sur lui indiquent qu'il a été baptisé, et désignent les prénoms qui lui ont été imposés, la surveillance remplira, sur le même registre, cette colonne; dans le cas contraire, elle attendra, pour la remplir, que l'officier de l'état civil ait imposé à l'enfant des prénoms qu'elle ajoutera également sur le Bulletin. Dans l'un ou l'autre cas, elle aura soin de noter si l'enfant avait reçu des prénoms avant son exposition, ou si l'enfant de l'officier de l'état civil.

Si l'enfant n'est pas vu, elle se fera donner, de suite, par la nourrice, quelque linge pour l'envelopper.

10. Dès que l'inscription et le Bulletin seront terminés, la surveillance portera l'enfant dans la pièce où se tiendra la Nourrice; cette pièce sera pourvue 1. de cinq à six berceaux garnis. 2. de linge et vêtements pour couvrir les enfans et changer ceux qu'ils pourront avoir. 3. de lait, pain, sucre et autres substances propres à leur nourriture.

11. La surveillance devra recevoir, les linge, vêtements etc, et devra justifier de leur emploi à la Commission administrative des Sœurs.

12. Aussitôt qu'un enfant aura été ainsi reçu et soigné, la surveillance préparera la note à transmettre à l'officier de l'état civil; cette note contiendra le nombre de enfans mâles et celui de enfans femelles reçus et leur heure, et sera portée à la Mairie, avant dix heures du matin.

L'officier de l'état civil la recevra immédiatement, par les mêmes portiers, après avoir imposé un ou plusieurs prénoms à chacun des individus recueillis,

ou en que les renseignements trouvés sur l'enfant exposé, celui ou ceux donnés au nom. Conformément aux lois, l'officier de l'état civil ne pourra tirer en première que du histoire ancienne ou de la légende.

13. Chaque jour, à onze heures du matin, l'annoncier se rendra dans les appartemens des enfans exposés, pour donner le baptême à ceux qu'aucun renseignement n'indiquera avoir reçu.

En cas de danger de mort d'un enfant, l'annoncier sera averti, sur le champ, de venir le baptiser.

14. Tous les jours à midi, la Commission administrative des Sœurs publiques enverra à l'hospice, une ou plusieurs femmes, suivant l'avis qu'elle aura reçu du nombre des enfans déposés. Les femmes porteront les enfans et les effets trouvés sur eux, au Ministère de la Commission, ou, au moyen du Bulletin attaché aux colonnes de chaque enfant et des effets qui l'accompagnent, il sera tenu un registre semblable à celui de la surveillance, pour servir de contrôle.

Le registre, qui sera également coté et paraphé par le Maire, contiendra de plus que l'autre, une colonne dans laquelle seront repris les noms, prénoms et domicile de la Nourrice à qui l'enfant devra être confié, conformément aux dispositions de l'arrêté du Directoire Central, du 30 Messidor, an 5.

Quand l'inscription des enfans sera faite sur le registre, le Commissaire à cette besogne remplira aussi un Bulletin contenant toutes les indications du dit registre, il l'attachera aux vêtements de l'enfant en place de celui écrit par la surveillance; il retirera le domicile de l'enfant avec les effets trouvés sur l'enfant dans une pièce à ce destinée et présentera un grand nombre de cartes numérotées et affectées chacune aux effets et au Bulletin de l'enfant.

Le dépôt opéré, l'enfant sera remis, sur le champ, entre les mains d'une Nourrice qui, aux termes de l'arrêté du Directoire Central, doit nécessairement habiter la campagne. Le Bulletin écrit au Secrétariat de la Commission lui sera remis, et elle le reprendra, tous les trois mois, avec l'enfant. Elle ne pourra être payée qu'à cette condition, et en observant, d'ailleurs, les autres formalités prescrites par l'arrêté précité.

15. Un Membre de la Commission des Sœurs sera spécialement chargé de donner ses soins et sa surveillance à cette partie d'administration de la charité publique. Il visitera les lieux et les pièces adjacentes, notamment celle où sont déposés les enfans; il s'attachera surtout à leur manque; s'ils sont bien

soignés et leurs biens propriétés; il examinera le registre et le Bulletin, et les comparera. Il comparera aussi certains le registre de la surveillance et celui existant au Secrétaire de l'Administration; il reformera note champ, les signera avec quinze officiers introduira dans l'ordre, la marche et les détails de cette partie, et fera son rapport au Conseil des Secours qui, au besoin, en référera au Roi; il sera tenu de rendre compte de ce qu'il aura fait.

16. Comme, au moyen d'obtenir les précieuses ci-dessus détaillées, il sera toujours facile de distinguer et reconnaître les enfants trouvés, dans le cas où les parents ou leurs de ce nature vendraient à les redonner et à justifier de leur qualité, de leur serment rendu, à charge pour les parents de faire à l'hospice, la restitution de leur somme, par chaque année, suivant le temps que l'enfant a été et rendu à l'hospice.

17. D'un enfant abandonné avant d'avoir atteint la majorité, la Commission des Secours lui fera remettre les effets trouvés sur lui, et le Bulletin constatant son exposition de, il sera tenu note sur le registre, et l'enfant sera remis à la charge de l'hospice.

18. Si un enfant abandonné vient à mourir avant d'avoir atteint sa majorité, les effets trouvés sur lui au moment de son exposition seront placés dans un endroit particulier pour être rendus, s'ils étoient réclamés par les parents, moyennant le payement de l'indemnité ci-dessus stipulée; il en sera tenu note sur le registre, et le Bulletin sera joint aux effets.

Cette disposition a pour objet de donner aux parents des enfants trouvés les moyens de s'assurer d'une manière authentique, de la mort de ces enfants à l'hospice, s'ils y périssent avant leur majorité.

Quand le temps où l'enfant mort avant d'avoir atteint sa majorité sera arrivé, la Commission administrative pourra faire vendre, au profit de l'hospice, les effets trouvés sur lui, à charge de rendre compte du produit, comme de toute autre Revente. /

| NOM DE L'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPRIMES PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVES SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|-----------------|----------------------|-----------------------|------------------|-----------------|---------------|----------------------------------|---|--|--|-------------|---|
| | JOURS | HEURES | | DECLARE | APPARENT | | | | | | |
| 1 ^r | 8 May 1807 | Dix heures du matin | Masculin | | trois jours | | Joseph Pierre | Sans aucun signe distinctif; Enveloppe de deux mauvais langes de toile blanche; de deux longes crues de laine verte, bord d'un cordon violet, laine de moulin de coton, bord à une douzaine de cordon bleu croisé, d'une chemise de mousseline garnie au cou d'un mouchoir en mousseline de couleur; les manches garnies de dentelle de Valenciennes; d'un petit capot de toile à carreaux rouges, double d'indienne à petite dentelle bleue, et un corsage de flanelle rouge; un mouchoir de mousseline crue de plusieurs pièces; un bonnet de mousseline garnie d'une dentelle de Valenciennes et un bonnet de taffetas rose double d'une mousseline crue. | La femme de Michel Barreau. | Fronnelles. | mort le 27 th 1807. |
| 2. | 8 May 1807 | Deux heures de relevé | Masculin | | quinze jours. | | Roche Benjamin | Sans aucun signe distinctif. Enveloppe de deux mauvais langes de toile blanche, de deux longes crues, dont une de laine blanche d'Espagne crue; dont une avec deux lignes rouges; une petite chemise de coton blanc, un petit capot de laine blanche, tricoté, un mauvais mouchoir de soie noire, un bonnet blanc piqué, et un autre de lino crain d'un morceau de crain. | La femme de François Dufour. | Fronnelles. | decédé le 16 Juin 1807 au St. flamette. |
| 3. | 9 May 1807 | Six heures du matin | Masculin | | Trois ans. | | Louis Nicolas | Vêtu d'une camisole de tate verte, d'un chapeau gris, d'une robe de chambre, un mouchoir de soie noire sur le cou, et aux pieds des mauvais souliers noirs, et une cravate d'un d'œil droit en cravate orientale par une chute. | | | |
| 4 | 16 Mai 1807 | Dix heures du soir | Féminin | | Un jour | Josephine Adèle fortune légitime | | Enveloppe de deux langes blancs grand et petit, de deux longes crues de laine blanche dont un petit grand bord d'un filotet jaune et un bonnet vert, d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'un morceau de batiste, d'un capot de cotonnette ligée de plusieurs pièces dont deux à carreaux bleus double crain d'une dentelle à carreaux pâle bleu, et les manches garnies de dentelle; un petit mouchoir de batiste, un morceau de pique; et un bonnet. | La femme de Alexandre Joseph Deschamps | Faches. | decédé à Paris le 18 Juillet 1808. |

| N ^o DE L'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION. | | SEX DE L'ENFANT. | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|----------------------------|-----------------------|------------------------|------------------|-----------------|-------------|---------------------------------|---|--|---|------------|---------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DÉCLARÉ | APPARENT. | | | | | | |
| 5 | 18. May 1807 | Dix heures du soir. | Féminin. | | Un jour. | | Pierrette Martin | <p>échantons bordés d'un cordon blanc côtelé, d'un corset de taffetas rose et un autre de linon garni d'une dentelle fine de Bruxelles avec des pointes d'épingle, sans poire signe distinctif un quart de femme attache par plusieurs aiguillettes de fil rose, alongé d'un ruban de soie en blanc dans un assignat de vingt cinq sols, de plus un billet qui contenait Josephine cédèle fortune de maine. Je ne suis pas baptisée à cette mère laff. 196</p> <p>Sans aucun signe distinctif. Enveloppé de deux langues de toile blanche, de deux languettes de lainé jaunes, grand et petit linge verd d'un bonnet d'indienne de toile blanche garnie au cou d'un morceau de batiste, les manches côtelées de batiste marquée A. 7. D'un capot d'indienne fond blanc à petites manches rouges, double d'un basin blanc; d'un mouchoir de coton à carreaux rouges et bleus de plusieurs pièces, d'un linge de toile blanche garni d'une dentelle fine de Bruxelles et un bonnet d'indienne fond rouge avec des petites roses blanches</p> | La femme de Guillaume François Cambier. | Wavrin. | Décédée le 23 Décembre 1812. |
| 6 | 18. May 1807 | Dix heures du soir. | Féminin. | | Un jour. | | Heuriette Martin | <p>Enveloppé de deux langues de toile blanche, de deux morceaux de serge échantons avec des laines rouges qui lui servent de languettes, d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'un morceau de batiste, d'un capot de toile à carreaux bleus double de vert, d'un mouchoir de toile blanche, d'un bonnet de damas blanc avec des bouquets rouges, verd et bleus, et un autre de linon broché garni d'une dentelle fine de Bruxelles alongé d'un morceau de soie.</p> <p>Aucun poire signe distinctif, la moitié d'un billet de loterie N^o 10. 35. 71.</p> | La femme de Floris Debarge. | Fronelles. | mort le 17 avril 1808 |
| 7 | 21 May 1807 | quatre heures du matin | Masculin. | | Six heures. | | Marcelin Lambere | <p>Sans aucun signe distinctif. Enveloppé de deux langues de toile blanche, de deux morceaux languettes de serge, d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'un morceau de linon. D'un capot de serge, d'un mouchoir de toile blanche, d'un bonnet de couleur linge rouge et blanc, et un autre de linon mouchoir avec une dentelle fond de blanc avec d'un ruban de</p> | La femme de François Delivier | Fretil. | Décédée le onze Septembre 1807. |

| NUMERO D'ORDRE | DATE DE L'EXPOSITION. | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSES PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVES SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | DOMICILE | OBSERVATIONS. |
|-------------------|-----------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|-------------|------------------------------------|---|---|--|---|---------------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DECLARE | APPARENT. | | | | | | |
| 8 | 21 May 1807 | Dix heures du Soir | masculin | | huit jours | | albert Charles | Sans aucun signe distinctif. L'veloppé de deux langes de toile blanche, de deux langes de ou plus grand, d'une chemise en laine grise, d'un bonnet, d'un corset bleu, et de deux mouchoirs de Montmorency, d'une plus petite de laine blanche, d'une chemise de Roubaix garnie au cou d'un morceau de linge avec une dentelle fond de Bruxelles, d'un capot d'indienne fond violet avec des boutons blancs double de plusieurs points de différents coulours, d'un morceau de mousseline qui lui servoit de couverture, d'un lignin de mousseline garni d'une dentelle fond de blanc, et d'un bonnet d'épique blanc. | La femme de Calixte Descamps. | Dainieux. | Décédé le huit septembre 1807 |
| 9 | 21 May 1807 | Dix heures du Soir | masculin | Douze heures et demie | | Jean Baptiste Modeste. | L'veloppé de deux mauvais langes de toile blanche, de deux mauvais langes de laine blanche, d'une mauvaise chemise de mousseline, et d'un bonnet d'indienne fond brun avec des petites cordes blanches, garni d'une blonde noire, ainsi qu'un signe distinctif un extrait de registre au canton de Namur de la ville de Hilly. Il appert d'un registre que Jean Baptiste modeste, fils naturel de Victoire Hellen, âgé de vingt cinq ans, natif de Raubourdin, et né aujourd'hui à neuf heures et demie du matin, ne devant servir que pour avoir en pension, à Hilly le 21 May 1807. La mère est Domicile à la maison d'arrêt du petit hôtel. Signe Duchesny. L'usage suit par baptême. | La femme de Valentin Demouille. | Sainghin en Hays. | Décédé audit Sainghin le 21 Juin 1807. | |
| 10 | 22 May 1807 | Six heures du matin | fémmin. | | Six heures. | | Cléocutine Cyrien | Sans aucun signe distinctif. L'veloppé d'un mauvais linge de toile blanche, d'une dentelle blanche, d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'un morceau de linge mousseline, d'un capot d'indienne fond blanc avec des grands boutons de différents coulours, et d'un corset de Monsieur, double de toile, garni d'une dentelle fond de Bruxelles avec des points d'épique. | La femme de Pierre Joseph Lefebvre. | Emmerin. | Décédé cinq septembre 1807 |
| 11 | 22 May 1807 | Dix heures du Soir | Masculin | | Six heures. | | Bernard Germain | Sans aucun signe distinctif. L'veloppé d'un linge de toile blanche, d'un linge de laine blanche, d'une chemise de toile aussi blanche, garnie au cou d'un | La femme d'Isidore Bonnebours. | Sequedin. | Décédé audit lieu le 3. Juin 1807. |

| NOM DE L'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE. | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|-----------------|----------------------|------------------------|------------------|-----------------|---------------|---------------------------------|---|---|---------------------------------|-------------|------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DECLARÉ | APPARENT | | | | | | |
| 12 | 22 May 1807 | Dix heures du soir | Féminin | | Six heures | | Thérèse Germain | <p>Un morceau de mousseline; deux Capots de laine blanche tricotés; deux bonnets de toile rose, deux autres de mousseline brodés garnis; deux dentelles fond de Bruxelles.</p> <p>Sans aucun signe distinctif. Enveloppé d'un linge de toile blanche; deux langeron de molton ligne, double de toile; deux chemises de toile blanche garnies au cou; deux mousselines rayées, les manches garnies de même et deux serviettes de mousseline une garnie d'une dentelle fond de Bruxelles.</p> | La femme de — Genneboux. | Sequidon. | mort le 3 aout 1808 |
| 13 | 23 May 1807 | quatre heures du matin | Masculin | | Un jour | | Hubert Dominique | <p>Enveloppé de deux langes de toile blanche; de deux langeron de laine blanche et un capot pareil; deux chemises de toile blanche; deux mouchoirs de mousseline; de plusieurs pièces; deux bonnets de piqué blanc; garni d'un morceau de raige; ainsi pour ligne distinctif un bout de ruban vert dragon.</p> | La femme de — Jacques Fécot. | Verdeville. | mort le 7 Janvier 1808 |
| 14 | 31 May 1807 | Deux heures du matin | Féminin | | quatre heures | | Béatrice Madeleine | <p>Sans aucun signe distinctif. Enveloppé de deux langes de toile blanche; de deux langeron de laine plus grand de laine verte, et l'autre jaune; deux chemises de toile blanche garnies au cou; deux morceaux de roset; deux Capots de toile bleue à carreaux; double de pareil; une serviette de plusieurs pièces; quatre serviettes de mousseline; un bonnet de mousseline une et un autre de mousseline rebrochés garnis d'une dentelle fond de Bruxelles.</p> | La femme de — Charles Mongrais. | Seclon. | |
| 15 | 31 May 1807 | quatre heures du matin | Masculin | | Un jour | | Louis Joseph Victor | <p>Enveloppé d'un linge de toile blanche; de deux langeron de laine verte, grand et petit; deux chemises de toile garnies au cou; deux mousselines rayées; deux capots; deux dentelles fond blanc; avec des petites fleurs rouges double d'un morceau de serviette; deux mouchoirs rayés et deux serviettes d'indienne fond blanc avec</p> | La femme de — Eugène Durinaga | Romain. | mort le 28 aout 1807 |

| N ^o N ^o D ^o | DATE DE L'EXPOSITION. | | SEXE DE L'ENFANT. | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSES PAR LES PARENTS. | A L'ENFANT | | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVES SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE. | DOMICILE. | OBSERVATIONS. |
|--|-----------------------|------------------------|-------------------|-----------------|---------------|----------------------------------|---------------------------------|--|--|---------------------------------|--------------------|---------------|
| | JOURS | HEURES | | DECLARE | APPARENT. | | PAR L'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL. | | | | | |
| 16. | 6. Juin 1807. | Dix heures du soir. | Masculin | | Un jour | | Laurent Fidel Robert. | Des petites boyaques blanches, garnies de deux blondes noires, ayant pour signes distinctif un fusil en bois. / L'veloppé de deux langes de toile blanche; de deux languettes de coton enroulé, l'une rouge, l'autre de coton de coton de plusieurs pièces; d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'une mousseline rayée; d'un capot de coton; d'une serviette aussi de coton, et un autre de mousseline brodée; d'une dentelle fond de Bruxelles avec des pointes d'argent, ayant pour signes distinctif un usage d'iff; d'un corset en perle de perle. | La femme de Jean Baptiste Meunier | Douvines. | le 13 Juin 1807 | |
| 17. | 9. Juin 1807. | Trois heures du matin. | Masculin | | Six heures. | | Eugene Fiat. | Sans aucun signe distinctif. L'veloppé de deux langes de toile blanche; de deux languettes de laine blanche, grand et petit, bordés de toile; d'une chemise de toile blanche, garnie au cou d'une mousseline rayée; d'un capot de coton blanc; d'un mouchoir de toile; d'un serviette de mousseline; d'une bague de coton, garnie d'une dentelle fond de Bruxelles et d'un bonnet de pique blanc. / | La femme de archange Cottignies | Fives. | le 6 Oct 1807 | |
| 18. | 9. Juin 1807. | Dix heures du soir. | Féminin | | Douze heures. | | Josephine Cleuvon. | Sans aucun signe distinctif. L'veloppé de deux langes de toile blanche; de deux languettes de laine blanche, grand et petit, bordés de toile; d'une chemise de coton garnie au cou d'une mousseline de coton; d'un capot de coton blanc; d'une serviette de mousseline; d'un mouchoir de toile; d'une bague de coton, garnie d'une dentelle de Valenciennes; et d'un bonnet de pique blanc. / | La femme de Jean Disson. Paul Delberghe | Loupres. | | |
| 19. | 15. Juin 1806. | Dix heures du soir. | Féminin | | quatre jours | Virginie Josephine | | L'veloppé de deux langes de toile blanche; de deux languettes de coton de couleur de laine rouge, vert, bleu et blanc; l'autre de laine blanche bordée de toile; d'une chemise de mousseline garnie au cou et aux | La femme de Louis Marquand | Seclin. | le 18 Juillet 1808 | |

| N ^o de l'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION | | SEX ^e DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSES PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVES SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|----------------------------|----------------------|--------------------|------------------------------|-------------------|--------------|---------------------------------|---|--|--------------------------------|----------|--------------|
| | JOURS | HEURES | | DECLARE | APPARENT | | | | | | |
| 20. | 15. Juin 1807 | Dix heures du soir | féminin | | quatre jours | Félicité Romaine | | maillot d'une douzette de pied de bain, d'un capot de satin blanc tricoté, d'un demi-manchon d'indienne fond rouge, avec des étoiles blanches, d'un bonnet de mousseline et un autre de bain garni d'une douzette de pied de mousseline, d'un petit linge distinctif un bonnet de bain ligne jaune et violet d'origine d'un bonnet et d'un bonnet de bain de plus un billet distinctif fait enroulé cinquante de plus chez un monde, plus un autre sur les mains de la Providence, en attendant qu'il y puisse être remis celui qui est appartenant qui se verra qu'il sera toujours de son baptême de fille, son nom virginie Josephine de son deux heures, on dit qu'il s'agit de Mémoires de l'administration de vrois s'il en possible, les plans sont de deux sous. fille le 18. prim. 1807 adressé au d'at de son. | La Neuve Eudonnois | Lesquin. | |
| 21. | 15. Juin 1807 | Dix heures du soir | masculin | huit mois et demi | | Aimé Louis Corrioux | | Developpé de dans l'orange de toile blanche, de deux languettes de calmande ligne rouge, vert bleu et blanc, et l'autre de toile blanche bordé de toile, d'une chemise de toile blanche garnie au cou, d'un morceau de baptême, d'un capot de coton blanc tricoté, d'un demi-manchon d'indienne fond rouge avec des étoiles blanches, d'un bonnet de mousseline une, et un autre de mousseline brodée garnie d'une douzette de pied de brochette avec distinctif esprit, d'un petit linge distinctif un bonnet de bain ligne jaune et violet, d'un bonnet et d'un bonnet et d'un bonnet plus un billet distinctif à celui-ci d'origine d'un bonnet du nom de l'Etat civil qu'il s'agit de Félicité Romaine. | La femme de Ferdinand Divorce | Loos. | |

| N ^o NOM D'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|---|--|--|--|-------------|----------------------------------|--------------|
| | JOURS | HEURES | | DECLARÉ | APPARENT. | | | | | | | | |
| 24. | 18. Juin 1807. | Dix heures et demie du soir | masculin | | Sept mois. | | Émile Nicolas. | | Sans aucun signe distinctif. Enveloppé de deux langes de toile blanche, de deux longorou de laine blanche dont un plus grand bordé aux deux bouts d'un orlon bleu, l'autre plus petit ligné rouge et bleu, d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'un morceau de badette, d'une culotte de cotonnettes bigues, bleues et blanc et d'un bonnet de coton noir piqué, garni de blanc. De la même couleur, le d ^e capot, ainsi chaudonné derrière la coupure de la partie de la quadrature, relevé et présente au tour par M. Maturd. Commis de police de la 4 ^e Section. | La femme de François Crospelle Philippe Brelton Verlughem. | Loos. | | |
| 25. | 19. Juin 1807. | Midi | masculin | | Six heures. | | Aimable Joseph Constantin. | | Sans aucun signe distinctif. Enveloppé de deux langes de toile blanche, de trois longorou, d'une étoffe en laine grise, d'une chemise de toile blanche, d'un capot de laine blanche, d'une serviette qui lui servoit de mouchoir, d'un bigue de succumule garni d'une dentelle fond de Bruxelles, et d'un bonnet de piqué blanc. | Noté Daumerin | Lille | Décédé le vingt-trois Juin 1807. | |
| 26. | 23. Juin 1807. | Dix heures du soir | masculin | | nouvellement né | | Jean François. | | Enveloppé d'un linge de toile blanche de trois longorou, d'une en de laine jaune, les deux autres de laine blanche, d'une chemise de toile blanche garnie au cou et aux manches d'un morceau rayé, marqué G. S. d'un capot de laine marqué C. S. d'un mouchoir de colons marqué F. D. tout en coton rouge et d'un bonnet d'indienne fond blanc avec des bouquets rouges et bruns, garni d'une dentelle de Valenciennes, avec pour signe distinctif un ruban de taffetas rose attaché au bras gauche, et au bras droit un morceau de taffetas gorge de pigeon, de plus un billet continué de d ^e papier qui est l'adresse pour le nom Jean François; n'ayant reçu aucun Baptême. | La femme de Paul Descamps. | Bellesmeus. | décédé le vingt-trois Juin 1807. | |

| NUMERO N° | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|--------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------------|----------|------------------------------------|---|-----------------|--|--|-------------------------------|---------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DÉCLARÉ | APPARENT | | PAR L'OFFICIER | DE L'ÉTAT-CIVIL | | | | |
| 39. | 27 août 1807. | Deux heures du matin | masculin | Six ans. | | Louis Joseph Henry Dubois. | | | Un ruban de taffetas bleu blanc pour signe distinctif un billet contenant: Je me nomme Sophie Marie Josephine Fortunée Desmet Domiciliée au nom de Dieu, avec bonne Nourrice; ma Mère est une infortunée; le 24 août 1807 ledit billet étoit attaché par la mortelle D'un ruban ligné lilas et blanc. | | | |
| 40. | 27 août 1807. | Deux heures du matin | masculin | neuf mois | | Louis-Joseph Napoleon. | | | Sans aucun signe distinctif. Vêtu d'une maumite et chemise. | La femme de Jacques Fustiger Nicolas Lacroix | Amélie coc Wappet Marie | Deuile le 17 may 1809 |
| 41. | 8 Septembre 1807 | Sept heures du soir | féminin | Deux ans et demi | | Sophie Alise Joseph. | | | Sans aucun signe distinctif. Vêtu de mauvais chiffons. | La femme d'Alexandre Joseph Mars. | | |
| 42. | 9 Septembre 1807 | une heure de relevée | féminin | neuf semaines | | | | | Un linge d'un mauvais linge D'un linge de laine crasse bleu et blanc, d'une chemise de toile blanche garnie au cou D'un morceau de batiste, de deux capotes d'un linge de moulin de coton, l'autre d'indienne à grands dessins double de coton blanc, d'un morceau fond blanc avec des ronds violets, d'un bout de toile rose et d'un morceau de mousseline une garnie d'une dentelle de Valenciennes. A une pour marque distinctif un extrait de registre aux actes de naissance de l'état civil de la ville de Lille contenant: Il appert du dit registre que Sophie Alise Joseph fille naturelle de Catherine Joseph Louage en soi le 17 Juin dernier; ne devant servir que pour l'un ou l'autre à Lille le 8 J ^{bre} 1807 signé Desmet. | La femme d'Alexandre Joseph Mars. | | |
| 42. | 9 Septembre 1807 | une heure de relevée | féminin | neuf semaines | | | | | Sans aucun signe distinctif. Enveloppé d'un linge de toile blanche, d'une chemise d'un garni au cou d'un morceau de mousseline D'un linge de laine blanche bordé avec deux bouts d'un linge blanc, d'un morceau mousseline de Valenciennes et d'un linge de toile blanche garni d'une dentelle fond de laine. | La femme de Jean Baptiste Lagache | | Deuile 3. 8 ^{bre} 1807 |
| 43. | 11 Septembre 1807 | à midi | masculin | Deux ans et demi | | Alexandre Cesar Delatuse. | | | Vêtu d'une chemise de toile blanche d'une capote de laine grise bordée de velours bleu, une garnie de bas de laine blanche, une garnie de mousseline noire pour signe distinctif un billet contenant: Alexandre Cesar Delatuse baptisé à Lille à la mairie le 25 d'août 1806 le 25 d'août 1807. | La femme de Jean Baptiste Bécu Jean Cesar | Fontaine Marguillat | |

| NOM | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS |
|-----|-----------------------------|-------------------------|------------------|-----------------|-----------------|---------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DECLARÉ | APPARENT | |
| 44. | 15 Sept ^{bre} 1807 | huit heures du soir | féminin | | Dix mois | Clélie Barthélémy |
| 45. | 16 Sept ^{bre} 1807 | Six heures du matin | Masculin | | nouvellement né | |
| 46. | 22 Septembre 1807 | trois heures après midi | masculin | | nouvellement né | Pierre François |
| 47. | 22 Septembre 1807 | neuf heures du soir | masculin | | nouvellement né | Bernard-Léon Joseph |

| A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE. | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|---|--|---------------------------------|------------|------------------------------------|
| | Vête d'une chemise de toile blanche, d'une camisole de laine brune tricotée, d'un maillot mousseline de fil rouge, d'un bonnet de mousseline sans blanc avec des petites manchettes blanches garnies d'une dentelle de fil blanc, et d'une petite robe de chambre blanche, d'un bonnet de coton blanc, d'un cache-nez rouge, d'un cache-oreilles rouge, d'un cache-cou rouge, d'un cache-tête rouge, d'un cache-yeux rouge, d'un cache-nez rouge, d'un cache-oreilles rouge, d'un cache-cou rouge, d'un cache-tête rouge, d'un cache-yeux rouge. | La femme de La Roche | Bachy | |
| Joseph Scraphina | Enveloppé d'un linge de toile blanche, d'une chemise d'une garnie d'un morceau de baptême, de deux longes de laine blanche lignes bleu et bord de toile; d'un capot d'indienne à grands de coton double de coton blanc, et d'un bonnet de bas en blanc; a été pour signe distinctif un billet qui contenait le 16 Sept ^{bre} 1807 un garçon non baptisé. | La femme de François Despres | Willeux | Dié le 20 may 1809 |
| | Nud. aiant pour signe distinctif un extrait de Rigistre aux actes de naissance de la Ville de Lille. Plappere d'avis registre que Pierre François fils naturel de Charlotte Joseph frère, né le 22 Sept ^{bre} 1807 à deux heures du matin, ne devint servir que pour femme ou pucelle à Lille le 22 Sept ^{bre} 1807 signé Duchesny. | La femme de Romain Dutilly | Willinghem | Dié le 29 Sept ^{bre} 1807 |
| | Enveloppé d'un linge de toile blanche, d'une chemise d'une garnie d'un morceau de rouge avec une dentelle de Valenciennes, de deux longes de laine blanche grand et petite bord de toile; d'un capot d'indienne à petite de coton bleu double de toile; d'un maillot de mousseline caduilles marquées S. A. en coton rouge, d'un bonnet de pique blanc, de deux serres bleues d'un maillot de mousseline brodée garnie d'un morceau de rouge et d'une dentelle | La femme d'Ernest Desplanques | Forest | |

| N ^o DE L'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS |
|----------------------------|----------------------|----------------|--------------------------|-----------------|------------------|------------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DÉCLARÉ | APPARENT | |
| 48 | 26 | septembre 1807 | huit heures du soir | Masculin | Deux ans et demi | Jean ^{tes} Gégoin Sankief |
| 49 | 29 | septembre 1807 | quatre heures de relevé | Féminin | Vingt mois | Henriette Alexis |
| 50 | 1 ^{er} | octobre 1807 | quatre heures après midi | Féminin | trois semaines | Anne Françoise Joseph Meule |

| A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|---|---|----------------------------------|----------|-------------------------|
| | <p>décolorés, linte de robe garni d'une dentelle de fond de robe, ainsi que signe distinctif une pièce de toile d'une main et d'autre d'un autre billet un peu de papier qui se nomme Bernard Henry Joseph.</p> <p>Veste d'une chemise de toile blanche d'une camisole de batin blanc, d'un tablier de toile bleu et blanc, d'une paire de bas de laine blanc, et d'une casquette de basane verte ainsi que pour signe distinctif un billet contenance.</p> <p>Mesures; l'indigence de parents de cet enfant, qui est baptisé Jean Baptiste Gégoin Sankief, âgé de deux ans et demi, contraignue à abandonner le fruit précieux de son mariage, au sein de son ventre, et par conséquent de se porter contre les bras protecteurs, et de se tenir devant la bouche de la nourrice et lui donner robe appuie pour son soutien la reconnaissance et profond respect. à elle le 26 septembre 1807.</p> | La femme de Jean Joseph Réalle. | Cysoing. | |
| | <p>Veste d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'une mousseline fine, d'un corset d'indienne brun avec des boutons blancs, d'un serre tête pareil garni d'une blonde noire, d'une camisole de toile blanche et bleu, d'un manchon d'indienne fond blanc et petit d'indienne rouge et d'une paire de bas de laine blanc. Ainsi que pour signe distinctif un bout de ruban rose à petites manchettes noires et ligne de chaque côté dans un billet qui contenait le nom d'une jeune fille, j'ai été baptisée, j'ai vingt mois.</p> | La femme de Jean Baptiste Dubois | Soclon. | meur le 25 janvier 1808 |
| | <p>Une seule figure distinctif enveloppé d'un manchon long, d'un longon et d'un capot de laine blanche, d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'un manchon de toile, d'une manchon de toile qui lui servoit de manchon, d'un</p> | | | meur le 9 janvier 1808 |

| NOMÉRO L'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION. | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS |
|--------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DÉCLARÉ | APPARENT | |
| 51. | quatre Octobre 1807 | quatre heures après midi. | masculin | nouvellement né | | Joseph Marie Siméon. |
| 52. | Sept Octobre 1807 | Deux heures du soir | féminin | | nouvellement né | |
| 53. | quinze Octobre 1807 | neuf heures du soir | Masculin | | nouvellement né | |
| 54. | 21. Octobre 1807. | Sept heures du soir | Masculin | | Six mois | |

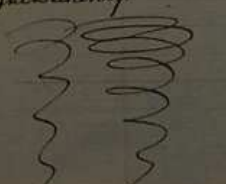
| A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENS, LINGES, HABILLEMENS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | DOMICILE | OBSERVATIONS. |
|---|--|---|------------|---|
| | | | | |
| | <p>Signature, et d'été garni d'une dentelle de Valenciennes et d'une bonnet de batiste blanc.</p> <p>Le dit l'enfant abandonné en la Communne d'Orléans le 29 août 1807 et envoyé aux hospices de St-Jules par arrêté de M. le Préfet du département d'Orléans, du 25 septembre de ladite année.</p> | | | |
| | <p>Enveloppé de deux mauvais langes d'un mauvais lingeon de —</p> <p>Plusieurs pièces d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'une mousseline brodée, d'un lingeon de batiste garnie d'une dentelle de Valenciennes et d'une bonnet d'indienne fond blanc à petits dessins blancs, ainsi qu'un linge distinctif en batiste verte et rouge.</p> <p>Joseph Marie d'Agreste, le 18 - 807.</p> | La femme d'Armand Dautoume L'Oratoire | Roubaix. | |
| | <p>Le dit enfant en fait de linge et d'été garni d'une dentelle de Valenciennes et d'une bonnet de batiste blanc.</p> <p>Le dit l'enfant abandonné en la Communne d'Orléans le 29 août 1807 et envoyé aux hospices de St-Jules par arrêté de M. le Préfet du département d'Orléans, du 25 septembre de ladite année.</p> | La femme de Jean Maurice Cambier. | Warrin. | Deu d'été 26. X. 6. 1807 |
| | <p>Le dit l'enfant en fait de linge et d'été garni d'une dentelle de Valenciennes et d'une bonnet de batiste blanc.</p> <p>Le dit l'enfant abandonné en la Communne d'Orléans le 29 août 1807 et envoyé aux hospices de St-Jules par arrêté de M. le Préfet du département d'Orléans, du 25 septembre de ladite année.</p> | | | mort le lendemain à deux heures du matin. |
| | <p>Le dit l'enfant en fait de linge et d'été garni d'une dentelle de Valenciennes et d'une bonnet de batiste blanc.</p> <p>Le dit l'enfant abandonné en la Communne d'Orléans le 29 août 1807 et envoyé aux hospices de St-Jules par arrêté de M. le Préfet du département d'Orléans, du 25 septembre de ladite année.</p> | La femme d'Armand Butin | Complémar. | Deu d'été 21 août 1808. |
| | <p>Le dit l'enfant en fait de linge et d'été garni d'une dentelle de Valenciennes et d'une bonnet de batiste blanc.</p> <p>Le dit l'enfant abandonné en la Communne d'Orléans le 29 août 1807 et envoyé aux hospices de St-Jules par arrêté de M. le Préfet du département d'Orléans, du 25 septembre de ladite année.</p> | | | |

| NOM N° | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE. | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|-----------|----------------------|----------------------|------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|---|--------------------|---|---------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DÉCLARÉ | APPARENT | | PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | PAR LES PARENTS | | | | |
| 55. | 24. octobre 1807 | trois heures du soir | Femmine | | noovellement né | | | Amélie Agénice | Enveloppé d'un mauvais linge, d'un longeron d'étoffe de laine verte, d'une chemise de toile blanche garnie au cou et aux manches de mousteline verte, d'une gilette et d'un maubois avec de mousteline, d'un bonnet de d'anne garni d'une dentelle de fard et de Bruxelles et d'une robe de chambre rose, d'un aube et d'une robe de la même couleur du ruban. | La femme de Jean Baptiste Desamps. | Souppes | Decede le 30 ^e 1807 |
| 56. | 25. octobre 1807 | Sept heures du matin | Femmine | | noovellement né | | | Bernadine Fortunée | Enveloppé de deux mauvais linges de deux longrons de laine d'un jaune et d'une bleu, d'une chemise de coton garnie au cou d'une mousteline broderie marque T.L. en coton rouge, d'un capot de laine gris tricoté avec un bord noir au bout des manches et d'un bonnet de bain double de coton garni d'une dentelle de Bruxelles, ainsi pour signe distinctif un billet contenant né une fille le 25 octobre 1807 non baptisée. | La femme d'Amand Dutin. | Complevaux. | decide le 6. 9 ^e 1807. |
| 57. | 27. octobre 1807 | à midi | masculin | | noovellement né | | | Henry Simon | Enveloppé d'un mauvais linge d'une chemise de toile blanche garnie au cou d'un morceau de Babote ainsi qu'aux manches, marque D en coton bleu, d'un capot de coton blanc tricoté, et d'un bonnet de satin rose. ainsi pour signe distinctif deux petites verrues à l'oreille droite. | La femme de François Grouler | Lambert | Decide le 16. 9 ^e 1807. |
| 58. | 31. octobre 1807 | Six heures du soir | Masculin | | noovellement né | | | Jousain Charles | Enveloppé de deux mauvais linges, dont un marqué P.P. en coton rouge, de deux mauvais longrons d'étoffe de laine brune, d'une chemise de toile blanche garnie au cou et aux manches de mousteline verte, d'un mauvais corsage de cotonette à carreaux rouges et bleu, double d'une indienne à grands dessins, d'une bonnet d'oreille de laine et d'une gilette garnie d'une dentelle de Valenciennes, ainsi pour signe distinctif un ruban de taffetas gris bleu. | La femme de Maximilien Frérot Capire. | Bouvines. Douchin | Decide le 23. 10 ^e 1807. |

| NOM DE L'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE | DOMICILE | OBSERVATIONS |
|-----------------|----------------------|---------------------|------------------|-----------------|-----------------|---------------------------------|---|--------------------------------|---|--------------------------------|-------------|------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DÉCLARÉ | APPARENT | | A L'ENFANT | PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | | | | |
| 59. | Sept. Novembre 1807. | Sept heures Du Soir | Féminin. | ----- | nouvellement né | Angelique Agnes Colonne. | ----- | ----- | Enveloppe de deux mauvais langes de deux longes de rose brune, d'un mauvais capot de plusieurs pièces, mitaines et bas, deux chemises de Nole garnie au cou d'un morceau de Satin, d'un mauvais surcous. D'un bonnet de coton qui lui tenait de mousseline, d'un bonnet de papier et d'un bonnet de mousseline, d'un bonnet de bonnet de jamaïque garni d'un morceau de gaze, d'un bonnet signé d'orthographe un morceau de mousseline à petite dentelle de différentes couleurs, d'un bonnet de laine gris bleu en forme de spatule et d'un bonnet qui contenait je devrais porter le nom d'Angelique Agnes Colonne, je n'ai pu être baptisée. | La femme de Catherine Mollet. | Nambrottes. | Naïve le 8 février 1810. |
| 60. | 17 Novembre 1807. | huit heures du Soir | Féminin. | ----- | nouvellement né | ----- | Louise Canut. | ----- | Enveloppe d'un linge de toile blanche, d'une chemise d'une garnie au cou d'une dentelle de soie de l'ancien et d'une manchette d'une mousseline brodée, d'une langueron de drap gris bordé d'un cordou croisé, d'un capot de mousseline avec double de rotule, d'un bonnet de basin double de toile garnie d'une dentelle de Valenciennes, et d'une serviette marquée A.M. en coton bleu, ayant pour signe distinctif un bonnet qui contenait une fille, baptisée, l'usage d'orthographe pieds repliés, note partie inférieure de la jambe, et les mains sur l'ombrelle bras par défaut de confirmation. | Resté au tour | ----- | Naïve au tour le 18. g. 1807 |
| 61. | 20. Novembre 1807 | Cinq heures Du Soir | Masculin | ----- | nouvellement né | ----- | Louis Agnes. | ----- | Enveloppe d'un mauvais linge, d'une chemise de toile blanche, d'un langueron de flanelle de plusieurs pièces, d'un capot de Nankin double de toile, d'un mouchoir de soie rouge et de deux bonnets, dont un de toile, l'autre de Satin jaune mousseline garni d'une dentelle de Valenciennes. | La femme de François Alarome | Nomain. | ----- |

[Handwritten signature or scribble]

| N ^o de l'ENFANT | DATE DE L'EXPOSITION | | SEXE DE L'ENFANT | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPRIMÉS PAR LES PARENTS | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE. | DOMICILE | OBSERVATIONS. |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|------------------|-----------------|----------|--------------------------------------|---|--|---|------------------------|---------------------------------|
| | JOURS | HEURES | | DECLARÉ | APPARENT | | | | | | |
| 62. | 23 Novembre 1807 | Six heures et demie du soir. | Féminin | nouvellement né | ----- | Léguine Joachime Joseph Villette. | ----- | Enveloppé d'une mauvaise lange, d'une chemise d'une manque de quatre points en coton rouge, d'un mauvais longeron de laine blanche lignée et marquée de plusieurs lettres de la même couleur du coton d'un capot d'indienne et de différentes poires double d'un morceau de toile à matelas, de deux serretels dont un d'indienne et petite de tissu, d'autre de mousseline rebroché garnie d'un morceau de raige sans une dentelle de Valenciennes, aucun pour signe distinctif, mèche qui contenait Léguine Joachime Joseph Villette née le 25 novembre baptisée le vingt-trois novembre mil huit cent sept. | La femme d'ignace Willemaux | Sainctin en métoutois. | Secré le 30 ^{bre} 1807 |
| 63. | 23 Novembre 1807 | Six heures et demie du soir. | Féminin | ----- | ----- | Clémentine Cecile Thieffier. | ----- | Enveloppé d'une mauvaise lange d'une chemise d'une manque de mauvais longeron de laine blanche, d'un capot de coton blanc broché d'un mauvais morceau de toile de deux bonnets d'indienne et petite de tissu dont un garni d'une blonde noire, aucun pour signe distinctif, mèche contenant Clémentine Cecile Thieffier. Je n'ai pas baptisée. | La femme de Jean Nicolas Rousselle | Sainctin en métoutois. | ----- |
| 64. | 1 ^{er} Décembre 1807 | trois heures après midi | Masculin | Deux ans. | ----- | Jean Baptiste - Simon Joseph Cousin. | ----- | Enveloppé d'une mauvaise chemise, d'une mauvaise camisole de coton et d'un mauvais morceau de serge noire, aucun pour signe distinctif, on extrait de registres aux actes de Naissance de la ville de Lille, portant que Jean Baptiste Simon Joseph Cousin fils légitime de Jean Baptiste Simon Joseph et de Catherine Adelaide Joseph Parlet est né le vingt deux février de l'an quatrième ne devant servir que pour l'usage ou persuasion à Lille le 1. 8 ^{bre} 1807 signé Duchesnoy. | La femme de François Bisnoux Jean Baptiste Cousin | Fourennes | ----- |



| NOM N° | DATE DE L'EXPOSITION. | | SEXE DE L'ENFANT. | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS. | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL. | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICE. | DOMICILE | OBSERVATIONS. |
|-----------|-----------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------|------------|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|----------|--|
| | JOURS | HEURES | | DECLARÉ | APPARENT. | | | | | | |
| 76. | 20 Décembre 1807. | six heures du soir | Masculin | | nouveau né | Sais - François Morlot. | | Enveloppé de deux morceaux de doux bleu et d'un capot blanc, d'un morceau de bonnet de Montelaine, d'un bonnet d'homme, garni d'une dentelle de Valenciennes, ayant pour signe distinctif un billet contenant deux francs Morlot jeune femme, déposé à l'hospice général le 20 Décembre 1807. | la femme de Simon Lente. | fives | Mort le 16 Juillet 1808. |
| 77. | 23 Décembre 1807. | à midi | Masculin | | nouveau né | Jean Baptiste Joseph. | | Enveloppé de deux langes de toile blanche, garnis d'un morceau de bonnet, d'un morceau de linge de serge, d'un capot blanc de deux bonnettes d'oreille en botaria à carreaux de différentes couleurs, laines de Montelaine Bordeaux garni d'une petite dentelle, ayant pour signe distinctif un ruban de satin lilas; de plus un billet contenant ce qui suit n'est pas baptisé, on désire en qu'il s'appelle Jean Baptiste Joseph, mettre le sur son acte de naissance, l'an 1807. | Simon Michel Montel. | fives | Mort le 31 Janvier 1808 |
| 78. | 25 Décembre 1807. | huit heures et demie du soir | Masculin | Sept ans | | Jean Baptiste Lente. | | Vêtu de mauvais chiffon pouvant être d'Etat d'être convenu. Ayant pour signe distinctif un billet contenant Jean Baptiste Lente âgé de sept ans, natif de Lille, et recommandé par ses charitables soeurs. Fait à Lille le 25 Decembre 1807. je vous prie de faire voir les deux langes qui s'appellent Natalie et l'autre Mariamne. | | | Admis à l'hospice le 25 Dec 1807. |
| 79. | 28 Décembre 1807. | Cinq heures du soir | Féminin | once ans | | Julie Victoire Joseph Sagade. | | Sans aucun signe distinctif. Vêtu de mauvais chiffon pouvant être d'Etat d'être convenu. | | | Admis à l'hospice général le 28 Dec 1807. |
| 80. | 30 Décembre 1807. | quatre heures du soir | Masculin | Cinq ans trois mois | | François Bourra | | Vêtu de mauvais chiffon pouvant être d'Etat d'être convenu, ayant pour signe distinctif un billet qui contient ce qui suit François Bourra, âgé de cinq ans trois mois, fils de Jean Bourra, résidant à la St. Etienne de Valenciennes, le carré de la rue de Valenciennes à l'hospice. | Joseph Bourra | Paris | Mort le 25 Janvier 1808 |

| NOMINO D'AVANT | DATE DE L'EXPOSITION. | | SEXE DE L'ENFANT. | AGE DE L'ENFANT | | PRENOMS IMPOSÉS PAR LES PARENTS. | A L'ENFANT PAR L'OFFICIER DE L'ÉTABLISSEMENT. | SIGNES, RENSEIGNEMENTS, LINGES, HABILLEMENTS ET EFFETS TROUVÉS SUR L'ENFANT. | NOMS ET PRENOMS DE LA NOURRICIE. | DOMICILE | OBSERVATIONS. | |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|---------------------------|--|---|---|--|----------------------------|--|------|
| | JOURS | HEURES | | DÉCLARÉ | APPARENT. | | | | | | | |
| 71 | 17. Décembre 1807. | à Midi | féminin | | nouvellement né | Louise Philippine Françoise Mériaux | | Sonnette de robe garni d'une dentelle de Valenciennes et d'une bonnet d'un d'une fond noir avec du bouquet blanc. Ains pour signe distinctif un billet contenant Stephanie Vitoire Felice né le 16 Janvier 1807. | La femme de Romain Dubouquet. Paul Dubouquet | Attiches. Alouchin. | | |
| 72 | 19. Décembre 1807. | quatre heures du soir | féminin | | Six ans | Fideline Ambroise | | Enveloppé de deux morceaux langes, d'une chemise idem garnie au cou d'une mouffeline brodée, d'un morceau linge blanc, d'une chemise blanche, d'un capot d'indienne fond brun avec dentelle blanche, d'un mouchoir aussi d'indienne avec un dosim rouge et blanc, de deux sonnettes d'un m de toile, l'une de cotonnette rouge, garni d'une dentelle fond de blanc. | La femme de Joseph Dolereux. Louis Dolereux | Bassinac. Cuminac. | Rue à l'horloge général le 9 Janvier 1807. | |
| 73 | 19. Décembre 1807. | quatre heures du soir | féminin | | deux ans | adelaide Henry | | Ains pour signe distinctif un billet contenant Louise Philippine Françoise Mériaux je me nomme, je desire conserver les mêmes noms. fille le 17. décembre 1807. | La femme de Joseph Dolereux. Joseph Dolereux | Englos. Anglin au Prie. | | |
| 74 | 19. Décembre 1807. | sept heures du soir | féminin | | neuf ans | Mariame Laurent. | | Sans aucun signe distinctif. Vêtu de mauvais chiffons pourvus et hors d'état d'être conservés. | La femme de Joseph Dolereux. Joseph Dolereux | Englos. Anglin au Prie. | | |
| 75 | 19. Décembre 1807. | sept heures du soir | féminin | | cinq ans moins deux mois. | Natalie Laurent. | | Sans aucun signe distinctif. Vêtu de mauvais chiffons pourvus et hors d'état d'être conservés. Ains pour signe distinctif un billet contenant Mariame A. âgée de neuf ans au Noël. Natalie A. âgée de cinq ans au Carnaval toutes deux natives de Sèlle. | | | l'usage à l'hospice le 19 Oct. 1807 | |
| | | | | | | | | Sans aucun signe distinctif. Vêtu de mauvais chiffons pourvus et hors d'état d'être conservés. / | | | | idem |